DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE **CANTON DE ROMBAS**

COMMUNE DE NORROY-LE-VENEUR EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE ORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2024

Date de convocation : 09 décembre 2024 Conseillers élus : 14

En exercice: 14 Présents: 10 Pouvoirs: 2 Absent excusé: 1 Absent non excusé: 1

Étaient présents: Mme Charlotte ALBERT; Mme Enza BAROTTE; M. Raymond BECKER; Mme Catherine LECUYER; Mme Patricia MELY; M. Antoine ROSANO; Mme Nathalie ROUSSEAU; M. Michel TROMPETTE; Mme Karine WEBER; M. Dominique WEYANT.

Étaient absents excusés : M. Jean-Jacques ARNOUX a donné procuration à Mme Patricia MELY ; Mme Pauline GUILBERT a donné procuration à M. Raymond BECKER; M. Damien FANCELLO.

Étaient absents non excusés : Mme Géraldine-Sophie CAPRON.

Secrétaire de séance : Mme Enza BAROTTE.

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame La Maire, Nathalie ROUSSEAU. Approbation par les membres du Conseil Municipal du compte rendu séance du précédent Conseil du 23 septembre 2024.

Madame La Maire ouvre la séance après s'être assurée que le quorum était atteint.

DÉLIB: 7.5-051/2024: SUBVENTIONS AUX PARTICULIERS POUR LES TRAVAUX D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

L'instruction budgétaire M57 applicable au 1er janvier 2023, modifie les règles relatives aux subventions octroyées aux particuliers pour l'aide forfaitaire aux travaux. Il convient de délibérer en stipulant le nom des particuliers, le montant des travaux ainsi que l'intitulé des travaux effectués.

Monsieur Gilbert KIRSCH

Nature et montant des travaux : isolation thermique extérieure : 8 275,53 euros Subvention octroyée par la commune pour le projet : 500,00 €

Madame et Monsieur Claire et Pierre PFEIFFER

Nature et montant des travaux : isolation thermique extérieure : 22 910,38 euros

Subvention octroyée par la commune pour le projet : 500,00 €

Madame et Monsieur Claire et Pierre PFEIFFER

Nature et montant des travaux : remplacement des menuiseries extérieures : 17 705,73 euros

Subvention octroyée par la commune pour le projet : 1 000,00 €

VOTES: À L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifiée exécutoire par sa transmission à la Sous-Préfecture de Metz-Campagne pour contrôle de la légalité.

Au registre suivent les signatures.



Fait à Norroy-Le-Veneur, le 18 décembre 2024 Madame Le Maire, Nathalie ROUSSEAU

